

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal **du vendredi 27 mai 2005**

L'an deux mil cinq, le vingt-sept mai, à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

Présents : MM. MASSIAS, LIOTE, ROSSAT, SCHNEIDER, BOTEY, GRANDGIRARD,
Mmes NORO, HAMRO, LAMY, BARRE, FABRO,

Absents non excusés : M. JEANNIN, M. SAIAH

Procuration : Mme BRETON à Mme BARRE

Secrétaire : Denis SCHNEIDER

TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTES A L'UNANIMITE

Convention stage sauveteur secouriste « recyclage »

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition faite par le Centre de Gestion, pour un stage de recyclage Secouriste. Cette formation est programmée sur 1 demi-journée de 4 heures. Son coût est de 25 € par agent.

Mme Dominique BELZUNG et M. Alain FABRO ayant déjà suivie la formation l'an passé doit participer à ce recyclage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la participation de Mme BELZUNG et M. FABRO à ce stage,
- autorise le Maire à signer la convention avec le Président du Centre de Gestion.

Délibération modificative :

Budget commune :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de courrier émanant de la trésorerie demandant d'effectuer des régularisations comptables.

Il y a lieu de prévoir les crédits budgétaires correspondants à savoir :

<u>FONCTIONNEMENT</u>				<u>INVESTISSEMENT</u>			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
673	+ 1 545			2131	- 53 060		
022	- 1 545			21318	+ 53 060		

Budget Locaux commerciaux

Le Maire fait part au Conseil Municipal de courrier émanant de la trésorerie demandant d'effectuer des régularisations comptables.

Il y a lieu de prévoir les crédits budgétaires correspondants à savoir :

<u>FONCTIONNEMENT</u>				<u>INVESTISSEMENT</u>			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
023	- 433,12					1641	+ 433,12
627	+ 17,38					021	- 433,12
673	+ 415,74						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- vote les transferts de crédit ci-dessus.

Circulation des véhicules à moteurs en milieu naturel

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'ONF concernant la circulation des véhicules à moteur en milieu naturel causant divers troubles (bruits, dérangements de la faune, dégradations des chemins, abandons de détritiques...).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- jugeant réels les désagréments causés par la circulation des véhicules à moteur en milieu naturel,
- autorise le Maire à prendre un arrêté interdisant la circulation sur les chemins suivants :
 - * chemin du grand bois, chemin de Petit-Croix à Frais, chemin de Frais à Cunelières, chemin de la ligne.

Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2012

Le Conseil Municipal, vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les jeux Olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Foussemagne est attachée.

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques en 2012.

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris cette candidature concerne l'ensemble du pays.

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2012 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine.

Considérant que la commune de Foussemagne souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,